

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2016

L'an deux mil seize le **27 janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LEMAIRE Alain, RONXIN-CLAVÉREAU Jeannine, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges

Absents excusés : LE TOUX Odette (pouvoir à Delphine RIGOLLE), DAUNAY Dominique, (pouvoir à Serge HAMON), Tatiana AIGNEL JAMET (pouvoir Marie-Hélène LE PARC)

Secrétaire de séance : Isabelle GORE-CHAPEL

Mr Robin introduit la séance en accueillant l'ensemble du conseil municipal.

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal de 16 décembre 2015 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour et soumet au conseil une motion de soutien aux agriculteurs et à leurs familles.

« Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe. »

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette motion.

Georges Chartier souligne que la grande difficulté est la méconnaissance de l'ampleur de la situation et le manque de lisibilité sur la fin de la crise.

1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Assainissement : Aménagement de la participation à l'assainissement collectif

Isabelle Goré-Chapel rappelle que les propriétaires de la Ville Hubeau devront obligatoirement se raccorder aux réseaux en création, ce qui a pour conséquence des frais de raccordement plus des frais de branchement (SAUR). Afin de ne pas pénaliser les ANC récentes ou encore conformes il est proposé de moduler la PAC (participation financière à l'assainissement collectif) suivant le taux de vétusté du système existant.

La PAC est due (délibération du conseil municipal du 27 février 2013) :

- Si l'ANC est vétuste : 1 000 €
- Si l'ANC est semi-vétuste : 500 €
- Si l'installation a eu lieu après le 27/02/2013, la PAC n'est pas due dans le cas d'un raccordement immédiat. Si le raccordement se fait dans les 10 ans, la PAC serait de 500 €

Il est précisé que la qualification de l'état de l'ANC est déterminé par la SAUR.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'aménagement de la PAC.

Assainissement : Avenant à la Ville Hubeau :

Isabelle Goré-Chapel présente les avenants au marché concernant l'assainissement à la Ville Hubeau :

Avenants	€ HT	TVA 20 %	€ TTC
Négociation YV 91	6 221,00	1 244,20	7 465,20
Extension YV 164	4 052,00	810,40	4 862,40
Futur lotissement	13 353,00	2 670,60	16 023,60
	23 626,00	4 725,20	28 351,20

- surcoût lié à la fourniture des fourreaux pour le compte du SDE (passage de 11 tranchées sur RD6) suivant le devis complémentaire de l'entreprise STURNO pour un montant de 3 736 € HT.

L'assemblée approuve à l'unanimité les avenants proposés.

Demande de boisement

Isabelle Goré-Chapel, adjointe, présente la demande d'un riverain qui sollicite l'accord de reboiser la parcelle en contrebas appartenant à la Mairie. Elle propose que le reboisement soit fait à la charge de la municipalité (parcelles YR n°139-143-145-149-157-158-202).

L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

La Poste :

Isabelle Goré-Chapel, adjointe, expose la demande de la poste qui sollicite le retrait d'une boîte aux lettres et la modification des horaires de relève du courrier. Après discussion avec la poste, les horaires de relève du courrier seraient les suivantes : 12h pour les boîtes aux lettres : Rue des Artisans, Super U, et 15h30 pour la poste. Suite à différents échanges le conseil donne son accord, à l'unanimité, pour le retrait de la boîte aux lettres de la Place de l'église.

Ex local OHS : Montant du loyer

Isabelle Goré-Chapel, adjointe, rappelle que le bâtiment vient d'être acquis par la commune en date du 15 décembre 2015. Il est loué à un cabinet vétérinaire. Elle propose de fixer le loyer à 600 € hors charges par mois. A l'unanimité l'assemblée donne un avis favorable.

Mr Robin précise que cette installation n'est pas une démarche volontaire de la part de la mairie. Ce cabinet cherchait un endroit pour s'installer sur la commune et l'ancien bâtiment OHS a été proposé car vacant. Il n'y a aucune volonté de nuire à un cabinet déjà installé, et qu'au nom de la libre concurrence rien n'empêchait cette installation.

Rue des Sertes :

Isabelle Goré-Chapel, adjointe, présente un avenant de travaux de raccordement rue des Sertes pour un montant de 816 € TTC. A l'unanimité l'assemblée donne un avis favorable.

Trésorerie :

- Commission d'appel d'offres

Suite à l'étude de l'appel d'offres, et en attente d'ajustements au regard des devis en cours, le montant global de base de la réfection s'élève à 92 833.18 €HT. Il reste à se positionner sur les options pour les menuiseries extérieures pour un montant de 13 928,24 € HT et 1 412,20 € HT au niveau de la démolition.

Par ailleurs, une discussion est engagée sur le poste « chauffage ». Il est demandé le chiffrage d'une chaudière à gaz moins onéreuse.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conditionner l'accord pour l'option menuiseries extérieures à l'obtention de la DETR sur ce projet.

- Demande de subventions

Ce projet pourrait être soutenu dans le cadre de la DETR et du fonds de soutien en faveur des investissements des collectivités.

Le conseil autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions sur ce projet.

Convention ERDF/Commune de Merdrignac (parcelle YX 214)

Isabelle Goré-Chapel, adjointe, présente la réitération par acte authentique de la convention signée en janvier 2015 entre ERDF et la commune de Merdrignac pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur une parcelle cadastrée section YX n°214. Elle propose de délibérer sur l'approbation de la convention passée avec ERDF en précisant que tous les frais de l'opération seront à la charge d'ERDF. Le conseil à l'unanimité approuve la convention et autorise le maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

2. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Devis de nettoyage suite à la vente de bois :

Miche Hesry, adjoint, présente le devis de nettoyage pour prévoir la replantation au lieudit La Ville Cordel, pour un montant de 1 248 €TTC. A l'unanimité l'assemblée approuve.

Intervention sur la collecte des ordures ménagères

Michel Hesry, adjoint, présente le compte rendu de l'étude du SIVOM du Mené sur l'opportunité pour la collecte en « porte à porte » de la collecte sélective et l'optimisation des collectes actuelles des ordures ménagères. Mr le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2017 la compétence des ordures ménagères sera transférée à l'EPCI. Il précise qu'une première réunion

d'échange s'est tenue sur les collectes existantes sur le territoire, en présence des élus du Mené, de la Communauté de Communes d'Hardouinai Mené et de la Cidéral. Le conseil est favorable pour une harmonisation de la collecte sur l'ensemble du territoire.

3. EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE DES ASSOCIATIONS ET JEUNESSE

Les subventions 2016

Proposition de reconduire les subventions à l'identique. Nicolas Besnard, adjoint, précise que les dossiers de subvention devront être remis en mairie avant le 31 janvier 2016. L'assemblée valide à l'unanimité la reconduction des subventions. Il rappelle les critères d'attribution.

Grille de subvention sport collectif :

Répartition définie en tenant compte de l'activité, du nombre d'adhérents, et de l'implication sur le territoire :

- | | |
|---|--------------------------|
| - Forfait administratif | 150€ |
| - Participation à une manifestation locale ou évènement propre 50€/manif et 250€ max (<i>liste des événements concernés : repas, match de gala, téléthon, participation à un événement déjà existant (14 juillet, fête de la musique, etc), autres</i>) | |
| - Achat de matériel | 100€ |
| - Nb adhérents et par tranche d'âge <18 ans et >18 ans | adh.x7€ ou x3.50€ |
| - aide à la discipline (sur justificatif) : | |
| o école de sport (6-14ans) | 200€ |
| o stage/formation des entraîneurs | 400€ |
| o arbitrage | 400€ |
| - Action en faveur des personnes en situation de handicap | 100€ |
| - Promotion du sport féminin | 100€ |
| - aide exceptionnelle (cf. déplacements pour compétitions nationales, évènement annuel type regroupement de fédérations, etc.) | 100€/athlète |

Mode de calcul :

- coefficient de 3,50€ par adhérent supérieur à 18 ans et 7€ pour les adhérents de moins de 18 ans, il est considéré qu'un adhérent mineur implique plus d'encadrement et d'activités.
- si le nombre d'adhérent non Merdrignacien dépasse 75% des effectifs, la subvention soit divisée par deux.
- les associations doivent être à jour de leurs obligations (achats de licences, cotisations, etc) auprès de leurs fédérations pour pouvoir obtenir une subvention.

Pour les associations non sportives, la même base administrative est utilisée :

- | | |
|--|-------------|
| - Forfait administratif | 150€ |
| - Participation à une manifestation locale ou évènement propre 50€/manif et 250€ max | |
| - Nb adhérents et par tranche d'âge <18 ans et >18 ans (Plafond de 500 € Maximum) | |

adh.x5.25€ou 3.50€

Compte rendu Comité de pilotage aménagement du stade

Nicolas Besnard, adjoint, informe que le 3^{ème} comité de pilotage s'est tenu le 19 janvier 2016, à cette occasion M. Crespeau a présenté une première ébauche de scénarii de réaménagements. Cette présentation démontre que l'acquisition de foncier est un élément déterminant qui va permettre l'orientation du travail sur différentes hypothèses. Une première rencontre avec un riverain concerné par le foncier est fixée.

Questions diverses

Demande de subvention de la part de l'Association du circuit du Mené. Le conseil municipal incite l'association à effectuer sa demande au niveau de la Communauté de Communes et procède au vote :

Favorable 4 ; Abstention 2 ; Défavorable 17.

4. AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION

Avenant formation « Ecole accueillante »

Delphine RIGOLLE, adjointe, informe qu'à l'issue du bilan de la première rencontre avec le formateur, il a été décelé une difficulté d'organisation spécifique au site de restauration scolaire de Merdrignac. Il a donc été proposé une session de travail entre les élus, les responsables et en collaboration avec le service études et Organisation du CDG22. Le forfait animation, préparation et rédaction pour cette session de travail s'élève à 325 €. A l'unanimité l'assemblée donne un avis favorable.

Questions diverses

- Demande de subvention pour les voyages scolaires.
Ce type de demande n'étant pas prévu dans la grille retenue pour les subventions. Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable
- Demande de gratuité de la salle des fêtes pour l'élection nationale de Mademoiselle France
Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis défavorable

5. FINANCES ET PERSONNEL

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart

des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil municipal suivant l'article ci-dessus L1612-1 du CGCT, de se prononcer sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des investissements fait part la médiathèque, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'opération au budget de l'exercice précédent, soit 5 460 € pour l'opération 1024 « médiathèque ». A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette autorisation.

Tarifs communaux 2016

Pour information, rappel des tarifs appliqués en 2015 :

Salle des fêtes grande salle

<u>Mariage Banquet AG Bal après-midi</u>	s/Chauffage	+ Chauffage	+ Cuisine	Chauffage & cuisine
*1 jour	190 €	280 €	235 €	325 €
* 2 jours	230 €	360 €	300 €	430 €
Asso. locale (1 ^{ère} & 2 ^{ème} manif)	95 €	140 €	117.5 €	162.5€
* 1 jour				

Spectacle Loto Théâtre Réunions

• 1 séance	140 €	190 €	185 €	235 €
• 2 séances	170 €	260 €		
Association locale (1 ^{ère} et 2 ^{ème} manif .)	70 €	95 €	92.5 €	117.5€
Toutes locations par jour supplémentaire sauf en cas de Week End	50 €	90 €	75 €	115 €
Habitants extérieurs	50 € supplémentaires			

Salle des fêtes Petite salle

Repas de famille réunions

	65 €	105 €	110 €	150 €
Association locale (1 ^{ère} et 2 ^{ème} manif)	32.5 €	52.5 €	55 €	75 €

Repas à emporter

	150 €	200 €	compris	200 €
Repas à emporter asso. locale (1 & 2 ^{ème})	75 €	100 €	compris	100 €

NB : Le chauffage est facturé du 1^{er} novembre au 31 mars

Mise à disposition de vaisselle

Location de vaisselle 50 couverts	20 €
Location de vaisselle pour asso	10 €
Caution	100 €
Location salle pour expo vente	150 € (par jour)

Salle de la Madeleine - Salle Alexandre Guillemot (hors associations merdrignaciennes)

	SS chauffage	Avec chauffage
Réunions gde salle	30 €	50 €
Vin d'honneur	30 €	50 €
Expo vente par jour	90 €	125 €
Buffet froid	65 €	100 €

Droit de Place : tarifs dégressifs le m linéaire :

- *les 3 1^{er} m : 0.40 €
- * les 3 suivants : 0.35 €
- * à compter de 7 m : 0.30 €

Droit de stationnement cirques & manèges :

- *28 € caution 50 €

Droit d'occupation des trottoirs :

- *Forfait annuel sans aménagement : 26€
- *Forfait (avril –septembre) emplacements aménagés : 61 €

Barrières de police :

- *la barrière : 2 €

Médiathèque : Abonnement

	<u>Personnes du canton</u>	<u>Personnes extérieures</u> (Période estivale : caution :
40.00€)		
• Enfant :	3.00 €	4.00€
• Adulte :	6.50 €	8.00€
• Famille :	12.50 €	15.50 €

Divers

Salle de permanence forfait ½ journée :	20 €
Coût des agents lors de tx (/H & /agent) :	20 €
Licence débits de boissons	90 €

Service des inhumations

•	<u>Fosse d'attente</u> : 5.00 €		
	Le m ²	concession simple	Concession double
15 ans	55 €	155 €	280€
30 ans	110€	315 €	575 €
50 ans	190 €	540 €	990 €
•	<u>Colombarium</u>		
10 ans	165 €		
15 ans	220 €		
20 ans	270 €		

Pont bascule

0 à 5 tonnes :	1.90 €	Il est également décidé d'appliquer une tarification dégressive par tranches	
5 à 10 tonnes	2.90 €	de 0 à 500 €	pas de remise
10 à 20 tonnes :	4.00 €	de 500.01 à 1 000 €	remise de 40 %
20 à 30 tonnes :	4.70 €	de 1000.01 à 4000 €	remise de 55 %
30 à 50 tonnes :	7.60 €	plus de 4 000 €	remise de 70 %

Propositions de tarifs pour 2016 :

Pascal LE GALL propose de maintenir les tarifs en complétant avec un tarif hors commune pour la location de la salle des fêtes, soit 50 € supplémentaires sur le tarif merdrignacien. Par ailleurs, il propose d'instaurer un forfait nettoyage d'un montant de 80 €, qui s'appliquerait si les locaux ne sont pas propres au moment de la restitution des lieux, ou au choix, pour les loueurs qui ne souhaitent pas effectuer le ménage avant la restitution. Le conseil municipal à l'unanimité valide ces propositions.

6. QUESTIONS DIVERSES

COALLIA

M. Eric Robin, Maire relate l'entrevue avec l'association COALLIA pour accueillir un réfugié sur la commune de Merdrignac. Une première rencontre a eu lieu avec la visite d'un logement et un entretien fin novembre 2015. Il en ressort de cet échange que nous ne sommes pas structurés, à ce jour, pour assurer un accompagnement efficace et une intégration satisfaisante. En effet, il nous reste à construire un accompagnement avec des associations et des bénévoles disponibles. M. le Maire propose donc d'adresser un courrier aux associations afin de connaître leur intérêt et leur motivation pour mettre en place cet accueil. S'il n'y a pas de réponse à cette attente, la démarche d'accueil sera abandonnée, car celui-ci ne peut pas être simplement supporté par les élus.

L'assemblée, à l'unanimité est favorable à cette première démarche.

Demandes de dégrèvement assainissement

Eric Robin présente deux demandes de dégrèvement d'abonnés du service d'assainissement collectif. Ces abonnés présentent des factures faisant apparaître des surconsommations d'eau dues à des fuites après compteurs extérieures et souterraines. Le Syndicat d'eau de l'Hyvet a accordé à ces abonnés un dégrèvement sur la partie eau potable. Ces demandes de dégrèvement portent donc sur un volume d'eau surconsommé de respectivement 100 et 60 m³. Ces volumes surconsommés n'ayant pas fait l'objet d'un rejet dans le réseau d'assainissement collectif, il est proposé de ne pas y appliquer de redevance assainissement. Cela représente pour ces abonnés une déduction de respectivement 84,99 € et 54,78 € HT sur la part communale.

A l'unanimité, le conseil municipal accorde ces dégrèvements.

Abel COLLETTE, fait part de l'absence de parc à vélos, à proximité de l'arrêt de bus, place de la Mairie (rue du Bourgneuf), les usagers stationnent les deux roues sur les places de parking pour éviter tout vandalisme. Il propose l'étude de la mise en place d'un parc à deux roues. Le conseil municipal est favorable à cette étude.

M. Eric ROBIN a pris contact avec la SAUR au sujet des taux anormalement élevés de glyphosate. La SAUR répond que cela est dû à une molécule présente dans la lessive. Un rendez-vous entre la SAUR et le Grand Bassin de l'Oust est prévu au mois de mars pour évoquer ce sujet. Ce phénomène n'est pas localisé sur Merdrignac, mais a été décelé sur ce site suite à des contrôles plus nombreux que sur d'autres territoires.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h30.